

## Assemblées des États membres de l'OMPI

**Quarante-huitième série de réunions**  
**Genève, 20 – 29 septembre 2010**

### PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2011 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, DE LA CONFÉRENCE DE L'OMPI, DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS ET DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE

*Mémoire du Directeur général*

1. La Convention instituant l'OMPI prévoit que "[l]e Comité de coordination ... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale [et] ... de la Conférence ..." (article 8.3). La Convention de Paris (Stockholm) prévoit que "[l]e Comité exécutif ... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée..." (article 14.6a)). La Convention de Berne (Paris) prévoit que "[l]e Comité exécutif ... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée..." (article 23.6a)).
2. L'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne tiendront leurs prochaines sessions ordinaires du 26 septembre au 5 octobre 2011. Les annexes I, II, III et IV du présent document contiennent des propositions quant aux questions qui devraient en tout état de cause être inscrites au projet d'ordre du jour de ces sessions. L'inscription de ces questions à l'ordre du jour est proposée sur la base des dispositions applicables de la Convention instituant l'OMPI, de la Convention de Paris (Stockholm) et de la Convention de Berne (Paris) ou de décisions antérieures de certains organes directeurs. Il y a lieu de noter que, si les circonstances l'exigent, le directeur général inscrira des questions supplémentaires aux projets d'ordre du jour.

3. Les questions à inscrire aux projets d'ordre du jour des assemblées des États membres de l'OMPI et des autres organes qui se réuniront en session ordinaire en 2011 seront présentées, comme c'est la coutume, dans un seul projet d'ordre du jour unifié et annoté.

*4. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à adopter le texte des annexes I et II; le Comité exécutif de l'Union de Paris est invité à adopter le texte de l'annexe III; le Comité exécutif de l'Union de Berne est invité à adopter le texte de l'annexe IV.*

[Les annexes suivent]

Questions à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2011 de

*l'Assemblée générale de l'OMPI*

Élection du bureau de l'Assemblée générale

Rapport sur l'exécution du programme en 2010; rapport financier intermédiaire pour 2010;  
arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2012-2013

Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative  
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Questions concernant le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Admission d'observateurs

[L'annexe II suit]

Questions à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2011 de

*la Conférence de l'OMPI*

Élection du bureau de la conférence

Rapport sur l'exécution du programme en 2010; rapport financier intermédiaire pour 2010;  
arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2012-2013

Admission d'observateurs

Élection des membres du Comité de coordination de l'OMPI

[L'annexe III suit]

Questions à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2011 de

*l'Assemblée de l'Union de Paris*

Élection du bureau de l'assemblée

Rapport sur l'exécution du programme en 2010; rapport financier intermédiaire pour 2010;  
arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2012-2013

Admission d'observateurs

Élection des membres du Comité exécutif de l'assemblée

[L'annexe IV suit]

Questions à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2011 de

*l'Assemblée de l'Union de Berne*

Élection du bureau de l'assemblée

Rapport sur l'exécution du programme en 2010; rapport financier intermédiaire pour 2010;  
arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2012-2013

Admission d'observateurs

Élection des membres du Comité exécutif de l'assemblée

[Fin de l'annexe IV et du document]